

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022 A 19H00
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-deux à 19 h 00 le neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Excusés : 1

Nombre de procuration : 0

Membres présents :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Rachel GUYON – Christophe KLINGER – Sylviane MARCHAND – Thierry PARMENTIER – Alain VARVAT – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Denis VOGRIG – Stéphanie DÉPLANCHE – Thierry DUFOUR – Cécile CHOSSAT

Membres excusés : Sùnniva BOURSIER

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

0. La présentation du dossier d'extension de la carrière est reportée.
1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2022
2. Délibération pour approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à GBA, et retour de la compétence voirie communale aux communes
3. Délibération pour accord de gratuité d'un loyer au Candi en vue des frais de remise aux normes électriques du bâtiment
4. Décision de la continuité du feu d'artifice intercommunal
5. Lancement de l'avant-projet des logements
6. Orientations budgétaires
7. Décisions du Maire
8. Compte-rendu du travail des commissions

Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 28 octobre 2022 : Approuvé à l'unanimité

1 Plan de délestage du réseau électrique

Monsieur CHORRIER COLLET Sébastien fait un compte rendu de la réunion en Visio conférence qui a eu lieu avec la Préfecture.

Il est demandé aux Mairies de :

- relayer les écogestes via les outils d'information : chauffage, éclairage : décaler et modérer les usages dans les horaires de pointe
 - relayer l'application Ecowatt : Prévision chaque jeudi pour la semaine suivante, j-3 information de signal orange ou rouge, j-1 signal rouge avec activation de la cellule de crise en Préfecture, annonce du plan national de délestage à 17h00, jour j confirmation à 6h00 puis mise en œuvre
 - prendre en compte les Plan de Continuité d'Activité et PCS Plan Communal de Sauvegarde
 - vérifier/actualiser les registres des personnes vulnérables, venir en aide
 - prévoir une permanence en mairie durant les coupures pour relayer les situations d'urgences, secours
- il est à noter qu'aucune coupure programmée ne sera > 2 heures, créneaux 8h00-13h00 et 18h30-20h30, par secteur à tour de rôle.

Le conseil municipal souhaite organiser au mieux ces délestages, pour ce faire :

- Une mise à jour du registre des personnes vulnérables est nécessaire : ce sont les membres du CCCAS qui en sont chargés
- Des personnes (élus ou non) seront chargées de diffuser l'information par quartiers

- Des points d'affichage seront mis en place en Mairie, à la Capette, à la Chapelle pour une information au plus large (panneau Pocket sera aussi mis à contribution)
- Identification de deux personnes minimums pour assurer une perméances en Mairie en cas de délestage

Le DICRIM est à mettre à disposition des habitants : conduites à tenir en cas de catastrophe.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) comporte les fiches actions en matière de sécurité concernant les élus, il devra être actualisé.

Une commission est créée pour la mise à jour du PCS : Stéphanie Déplanche, Alain Varvat, Christophe Klinger, Thierry Parmentier, Denis Vogrig, Sébastien Chorrier-Collet, Mireille Mornay. Réunion mardi 17 janvier à 18h00.

DELIB_2212_0947 Délibération pour approbation du rapport de la CLECT pour le retour de compétence de la voirie communale aux communes

Madame le Maire expose :

- Que le 3 octobre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie à la faveur de l'examen d'une délibération cadre afférente à cette compétence.
- Que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été saisie le 29 août 2022 par le Président de Grand Bourg Agglomération suite au vote d'orientation de la réunion de la conférence des maires le 13 juin 2022. Elle devait évaluer l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries de proximité aux 41 communes qui avaient transféré la compétence voirie au sein de leur ancienne communauté de communes.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 10 octobre 2022 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux 41 communes concernées.

Ces charges correspondent aux droits de tirages 2022 auxquels s'ajouteront pour l'année 2023 seulement les éventuels reliquats 2022 (droits de tirage 2022 non consommés).

Par ailleurs, la CLECT propose de verser ces montants via des attributions de compensation. Il est précisé que ces crédits pourront être utilisés pour d'autres domaines que la voirie.

Ce rapport a été adopté la majorité (35 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2023.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2022, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise) le 6 février 2023. Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » avant le 6 mai 2023.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire de fin d'année 2023 fixera le montant des AC définitives 2023.

Pour l'heure, il nous est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 10 octobre 2022

- Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts
- Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales
- Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion du 10/10/2022,

Pour la commune de Courmangoux :

- Les droits de tirage correspondent à 80 708 €
- Les annuités d'emprunts 2023 sont de 7 526 €
- Donc l'attribution finale versée sera de 73 182 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré

APPROUVE le rapport de la CLECT annexé qui détermine l'évaluation des charges, correspondants aux droits de tirage, restituées aux 41 communes concernées du fait de la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie.

DELIB 2212 0948 Délibération pour accorder un loyer gratuit au Candi afin de participer aux frais de remise aux normes électriques du bâtiment communal

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été évoqué les travaux de mise en conformité électrique du restaurant le candi. En effet, suite au contrôle APAVE, il a été relevé des non conformités électriques. Au vu de l'explication des travaux à faire et du montant des devis (566€, 333.75€ et 705€), le conseil s'était dit favorable pour faire un mois de loyer gratuit à Madame MERMET. Le loyer HT comprenant la Licence se monte à 581.11 € (soit 697.33 € TTC)

Le conseil municipal prés avoir délibéré :

APPROUVE cette décision,

DECIDE d'attribuer un mois de loyer gratuit à réception d'une ou des factures des travaux acquittées,

DECIDE qu'un titre de loyer sera émis à l'encontre de la SAS MERMET, et qu'un titre annulatif sera fait simultanément,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les écritures comptables.

DELIB 2212 0949 Délibération pour décision de la continuité ou non du feu d'artifice intercommunal Pressiat-Courmangoux-Verjon

Mme le Maire explique que dans le cadre de la sobriété, il pourrait être envisagé d'arrêter de tirer le feu d'artifice (800€/an par commune) après celui de la fête de la musique du mois de juin 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

EST FAVORABLE à l'arrêt du feu d'artifice intercommunal après celui du mois de juin 2023 pour lequel un engagement moral a été pris.

Lancement de l'avant-projet des logements

La première rencontre avec Atelier construction a eu lieu le 24 novembre 2022. 2 logements sont envisageables (T3 et T4). Des orientations seront à prendre telles que la suppression de la porte d'entrée fond de couloir, la remise des volets pour les logements.

Une commission élargie à tout le conseil est proposée le jeudi 5 janvier à 14h00 pour la présentation de l'avant-projet du maître d'œuvre.

Orientations budgétaires

Pour commencer la préparation du budget, il convient de lister les opérations qui ont été pré-identifiées dans la prospective de début de mandat, ainsi que les nouveaux projets.

• Travaux logements peut-être en hausse sans subvention	200 000 €
• Traversée de la Courbatière	50 000 €
• Travaux de la Rue du Mont Myon	30 000 €
• Achat faucheuse avec Verjon (12 000 HT€ / 2)	14 400 €
• Travaux autres pour la voirie (a priori pas d'autre en 2023)	...
• Révision du PLU	15 000 €
• Création de réserves à incendie	30 000 €
• Sécurité routière	5 000 €
• Entretien du narthex de l'église	à chiffrer
• Signalétique salle des fêtes et bibliothèque + Eclairage parking	5 000 €
• Mobilier salle des fêtes (tables et chaises)	15 000 €
• Ecran et vidéoprojecteur à la salle des fêtes	3 000 €
• Subventions associations extérieures (Sorties scolaires, Centre de loisirs, banque alim...)	5 000 €
• Fleurissement	500 €
• Butte derrière la mairie	à chiffrer
• Etude des chemins doux Alkhos	participation
• Haie bocagère au Clos	950 €
• Entretien du narthex de l'église	à chiffrer
• Autres projets ?	
Réflexion à engager et décisions à prendre au moment du budget.	

Décisions du Maire

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les logements : Atelier Construction pour la somme de 12 000€.
- Mme Stéphanie Stramandino, agent de nettoyage en congés pour convenance personnelle depuis le 30 octobre 2020, n'a pas donné suite à nos relances de poursuite de son congé, elle est donc radiée des effectifs au 14 novembre 2022.
- Second contrat à durée déterminée pour Anne-Cécile Dargaud, agent d'entretien, du 1^{er} nov. 22 au 30 avril 23 (1^{er} contrat du 1^{er} sept.22 au 31 oct.22)
- Acceptation du devis « Eurefilm » pour l'achat d'étiquettes d'informatisation de la bibliothèque : 71.76 € TTC
- Acceptation du devis de la DGFIP pour la délivrance de données cadastrales : 321€ TTC
- Acceptation du devis PLANFOR pour la commande d'arbres pour la haie bocagère : 876,05€ TTC
- Acceptation du devis JARDINET pour la fourniture d'agrafes et dalles haie bocagère : 76,52€ TTC
- Acceptation devis Dally-Martin Agnès pour la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU pour 4 244.40 € TTC

Travail des commissions

- **Commission finances** : Préparation du budget : mardi 24 janvier à 18h00
- **Commission Bâtiment** : Réunion le 5 janvier 14h pour le projet de travaux des logements
- **Commission Voirie** : La compétence étant redevenue communale, prévoir un programme de travaux
- **Commission Urbanisme** :
 - Procédure pour l'extension de la carrière : réunion lundi 05.12 avec la DDT et l'urbaniste, présentation de l'avancement par Th. Dannenmuller fin janvier
 - Procédure pour la suppression du pastillage à laquelle peut être rattaché le changement de destination
 - Procédure pour l'allègement du règlement
- **Commission sécurité** :
 - Faire le point de l'avancée du dossier sur la sécurité routière et CR réunion avec le CD01 à revoir
 - Remettre les barrières au parking du plan d'eau pour définir l'aménagement à retenir
 - Lancer la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
 - Programmer une formation à l'utilisation du défibrillateur
- **Commission projet de voie douce Ceyzériat-Coligny** :

Une rencontre a eu lieu le 9 décembre à Courmangoux avec le Cabinet Alkhos qui a été missionné par délibération du 30.09.2022. Il est rappelé que cette voie aura pour principal but d'être utilitaire (le plus direct possible). Les différents parcours ont été enregistrés et feront l'objet d'un choix ultérieur en concordance avec le projet global
- **Commission Fleurissement** : Faire le point pour 2023
- **Commission développement durable et cadre de vie** :
 - Plantations de 30 pommiers au verger le 3 décembre
 - Plantation de la haie bocagère le 4 février 2023
 - Réunion à prévoir pour la suite des actions
- **Commission Communication** :
 - Bulletin municipal sera édité mi-décembre
 - Vœux de la municipalité à organiser : samedi 7 janvier à 19h
- **Commission CCCAS** : Distribution des 17 colis semaine du 12 décembre
- **Commission Bibliothèque** : CR réunion du 7 décembre 2022
- **Commission salles communales** : Alain Varvat est proposé au remplacement de Sylviane Marchand.
- **Commission cimetière** : Ré engazonnement après les nouvelles concessions
- **Commission carrière** : Présentation du projet d'extension fin janvier 2023

0. Questions et informations diverses

Le conseil prend acte de la lettre de démission de Françoise Luzy ainsi que du courrier de mise en retrait de Sùnniva Boursier.

Fin de réunion à 21h25.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 27 janvier 2023.

Calendrier des réunions 2023 : tous les vendredis de chaque fin de mois sauf août, pour décembre : le 15.

Rappel des délibérations prises le 09 décembre 2022 :

DELIB_2212_0947 Délibération pour approbation du rapport de la CLECT pour le retour de compétence de la voirie communale aux communes

DELIB_2212_0948 Délibération pour accorder un loyer gratuit au Candi afin de participer aux frais de remise aux normes électriques du bâtiment communal

DELIB_2212_0949 Délibération pour décision de la continuité ou non du feu d'artifice intercommunal Pressiat-Courmangoux-Verjon

Présences au conseil municipal du 09 décembre 2022 :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Rachel GUYON – Christophe KLINGER – Sylviane MARCHAND – Thierry PARMENTIER – Alain VARVAT – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Denis VOGRIG – Stéphanie DÉPLANCHE – Thierry DUFOUR – Cécile CHOSSAT

Membre excusé au conseil municipal du 09 décembre 2022 : Sùnniva BOURSIER

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, CHORRIER-COLLET Sébastien	
-------------------------------------	--	---	--